

C'est au Parlement de décider si les Canadiens vont retirer une part des avantages découlant de l'extraction et de la vente de ces énormes quantités de pétrole et de gaz. Ils n'en ont rien retiré jusqu'ici. Environ 85 p. 100 de la production des puits de pétrole et de gaz au Canada est entre les mains de sociétés étrangères de même que 99 p. 100 du raffinage du pétrole.

Nous n'en retirerons rien à moins que plusieurs grandes compagnies pétrolières ne soient mises sur pied au Canada. Nous avons un certain nombre de producteurs indépendants et de petites sociétés, mais nous ne sommes jamais parvenus à former une grande société. Une des rares qui pourraient devenir un producteur important est la Home Oil de Calgary. Voilà pourquoi il importe d'étudier maintenant cette question. Je suis convaincu que si la Home Oil de Calgary était vendue à une société étrangère, nous perdrons notre dernière chance de prendre part au développement de l'industrie pétrolière au Canada.

On sait depuis déjà quelque temps que la compagnie Ashland Oil Company du Kentucky cherche à acheter des sociétés canadiennes. L'an dernier, elle a acheté la Grid Oil, et elle marchande actuellement avec M. R. A. Brown, président de la Home Oil. M. Brown détient plus de 50 p. 100 des actions de Cygnus, qui à son tour possède plus de 10 p. 100 des actions délibérantes de la Home Oil ainsi qu'un certain nombre d'actions non délibérantes. Même s'il n'a que 10 p. 100 des actions délibérantes, M. Brown contrôle effectivement la société.

La Home Oil est importante non seulement parce c'est une des dernières sociétés canadiennes, et parce qu'elle est assez considérable pour un jour devenir grande productrice de pétrole, mais aussi parce que l'an dernier elle s'est portée acquéreur de 52 millions de dollars d'actions de la Richfield, société américaine qui fait des travaux d'exploration sur la côte nord de l'Alaska. C'est un exemple d'une société canadienne qui tente de prendre pied dans le Nord.

Home Oil possède 10 p. 100 des actions de la Trans-Canada Pipe Lines et il y a un an, elle en possédait 15½ p. 100. Elle a vendu un demi-million d'actions l'an dernier et elle en détient maintenant plus de 800,000, soit 10 p. 100 du capital de la Trans-Canada Pipe Lines, ce qui fait d'elle le deuxième actionnaire de la société. La plupart de ceux qui s'intéressent à l'industrie du pétrole savent que ces négociations se poursuivent depuis quelque temps, mais il est difficile d'obtenir des renseignements précis. Il y a une semaine ou deux, j'ai demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'il pouvait dire à la Chambre si un accord avait été virtuellement signé entre la Home Oil et l'Ashland Oil Incorporated.

Le ministre m'a répondu qu'il n'y avait pas d'accord virtuel mais qu'il existait ou non un accord. Il se peut que le ministre ait eu raison du point de vue technique. En fait, une lettre d'intention a été signée le 18 janvier. Le ministre était au courant de cette lettre, je pense, et il aurait mieux valu qu'il le dise franchement. Je ne vois pas pourquoi il n'a pas fait confiance à la Chambre, sachant que cette information serait rendue publique une fois qu'elle aurait été présentée aux États-Unis.

Quel est l'objet de cette lettre d'intention? On y dit que même si, en principe, la Home Oil demeurera pendant un

[M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles.)

certain temps entre les mains de Canadiens, éventuellement la Ashland Oil Incorporated, du Kentucky, en obtiendra la majorité des actions. M. Brown va vendre une partie des actions qu'il détient dans Cygnus pour une somme de 10 millions de dollars et le reste pour au moins 8 millions: toute somme supérieure à ce montant devra être déterminée et la vente devra être conclue dans les trois mois suivant son décès ou au plus tard dans dix ans. Cela signifie, à toutes fins utiles, que le 1^{er} mai 1972, la majorité des actions de la Home Oil aura passé de mains canadiennes aux mains d'une compagnie américaine.

En demandant ce débat, nous voulons inciter le gouvernement à faire une déclaration claire et nette quant à ce qu'il compte faire face à cette situation. Il ne suffit pas de tenir des propos apaisants, de nous dire que la transaction n'est pas conclue, que le ministre souhaite que cette société demeure sous contrôle canadien et dans des mains canadiennes, et qu'il est animé des meilleures intentions du monde. Ce que nous voulons ce soir, c'est que le gouvernement nous dise quelle initiative il compte prendre afin d'assurer qu'une des dernières sociétés possédées et contrôlées par des Canadiens restera propriété canadienne et que cette seule société qui aspire à devenir un producteur important demeure une propriété canadienne, de sorte que les Canadiens tirent avantage d'au moins une partie de leur propre industrie pétrolière.

Il y a certaines dispositions que le gouvernement peut prendre. D'abord, le gouvernement peut agir comme il l'a fait en mai dernier quand il est intervenu pour empêcher la vente de la Denison Mines. A cette occasion, le premier ministre (M. Trudeau) a dit qu'on ne pouvait permettre que moins de 40 p. 100 de l'industrie de l'uranium appartienne à des Canadiens. Nous l'avons tous appuyé à ce moment-là. Il n'est pas tellement utile d'argumenter comme l'a fait l'autre jour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) quand il a fait une distinction entre le pétrole et l'uranium, soutenant que, officiellement, l'extraction de l'uranium devait servir l'intérêt général du Canada.

L'industrie de l'uranium est relativement moins importante que l'industrie pétrolière. Même si on avait vendu la Denison Mines, il y aurait encore eu des mines d'uranium appartenant à des Canadiens et l'une des plus grandes mines d'uranium aurait encore appartenu au peuple canadien par le truchement d'une société de la Couronne, la Eldorado Mining Company. Nous n'aurions pas perdu tout ce que nous possédions. Mais dans le cas présent, nous serons éliminés complètement de l'industrie pétrolière si le gouvernement ne prend pas les mesures qui s'imposent.

Je prétends que la situation est assez grave pour que le gouvernement prenne les mêmes mesures qu'en mai dernier, et qu'il fasse preuve de fermeté et de courage. Il devrait dire à la Home Oil que cette vente ne se fera pas. Fait assez révélateur, la lettre d'intention reproduite dans les journaux déclare que la transaction pourrait ne pas être conclue si le gouvernement du Canada intervenait. La Home Oil Company et l'Ashland Oil Incorporated savent que le gouvernement peut intervenir. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, savons que le gouvernement peut intervenir. Ce que nous voulons savoir maintenant, c'est si le gouvernement sait qu'il peut intervenir et s'il a